

# Information riverains

## Quartier Mairie-Hoche

### **Objet : Travaux de rénovation de la voirie et de piétonnisation du quai de l'Ourcq**

Madame, Monsieur,

Les travaux de rénovation et de piétonnisation du quai de l'Ourcq se poursuivent et **doivent s'achever le 4 février 2022**.

**À compter du lundi 10 janvier et jusqu'au vendredi 4 février 2022, de 8h30 à 16h30, à l'angle du quai de l'Ourcq et de la rue La Guimard, des travaux impacteront vos déplacements.** Ils consisteront au rabotage ainsi qu'à la mise en œuvre de l'enrobé sur la chaussée.

Ainsi, durant 2 jours consécutifs, **la circulation générale (véhicules et cyclistes) sera interdite rue La Guimard et mise en impasse au niveau du quai de l'Ourcq.**

Les dates de fermeture complète à la circulation seront communiquées par voie de panneaux et d'affiches au bas des immeubles concernés.

Seuls les véhicules de secours, les véhicules procédant à des livraisons pour l'école Louis Aragon et les riverains devant accéder à leur parking pourront accéder à la rue La Guimard, mise en double sens de circulation.

Le quai de l'Ourcq sera mis en double sens de circulation, de la rue La Guimard jusqu'à la rue Delizy, uniquement pour la circulation des véhicules de secours, de transports pour les élèves en ULIS, de l'entreprise MIOTTO, et des riverains pour sortir d'une place de stationnement.

Deux hommes-traffic seront positionnés rue La Guimard, à l'angle de la rue Delizy et à l'angle du quai de l'Ourcq, afin de sécuriser la circulation des véhicules.

**La vitesse sera limitée à 20 km/h.**

**L'arrêt et le stationnement seront interdits et déclarés comme gênants, selon l'article R 417-10 du code de la route (enlèvement demandé) sur toutes les zones neutralisées servant de zone de délestage et de retournement suivantes :**

- vis-à-vis du 17 quai de l'Ourcq, côté rue La Guimard, sur 3 places de stationnement payant,
- quai de l'Ourcq, à l'angle de la rue La Guimard, sur la première place de stationnement payant, côté immeuble,
- vis-à-vis de l'entrée du parc du 19 mars 1962, sur 3 places de stationnement payant, côté canal,
- au niveau du 29 quai de l'Ourcq, sur 1 place de stationnement payant,
- vis-à-vis du 39 quai de l'Ourcq, sur 2 places de stationnement payant, côté canal,
- sur la zone d'accès à la cour de l'école Louis Aragon.

...

...

Nous vous remercions de respecter les zones de travaux et les interdictions de circuler et de stationner afin que les travaux puissent être finalisés le plus rapidement possible. Les services municipaux se tiennent à votre disposition pour tout problème ou question rencontrés au 01 49 15 41 77 ou 40 39.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons que tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité des usagers et limiter les désagréments occasionnés par le chantier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.



**Mathieu Monot**

Premier adjoint au maire, délégué au Développement urbain durable, aux Écoquartiers, à l'Innovation par la commande publique et à la Démocratie locale



**Mirjam Rudin**

Adjointe au maire, déléguée à la Nature en ville, aux Déplacements, aux Espaces publics et aux Espaces verts